

371

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 22: Fonds de Travaux Urbains - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-10-II et III, L.2331-4 et L.2331-6,

Considérant que le Conseil Régional a ouvert un appel à projet «Fonds d'Initiative des Territoires et des Acteurs - Gestion Urbaine de Proximité » (F.I.T.A. - G.U.P.) dans le cadre du Développement Social Durable des Territoires.

Que la Ville souhaite solliciter le Conseil Régional pour la mise en place d'un Fonds de Travaux Urbains (F.T.U), qui permettra d'accompagner la réalisation de petits travaux visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers réglementaires du Contrat de Ville (Provinces Françaises, Épinette, Pont de Pierre et Sous-le-Bois) et d'impliquer les habitants dans une démarche participative.

Qu'en effet, le F.T.U permet de financer des micro-projets en matière de développement urbain, de propreté des espaces, de sécurisation des espaces verts et piétons et de développement de la convivialité dans les espaces publics.

Qu'il a pour objectifs de :

- assurer la participation des habitants dans la réalisation de micro-projets de proximité,
- faciliter la mise en place d'instances de travail entre élus, services techniques de la ville, habitants, bailleurs,
- développer davantage la notion de responsabilité des habitants sur le devenir de leur quartier,
- assurer une réponse rapide tant dans la prise en compte de la demande que dans la réalisation des travaux.

Considérant que ce projet s'inscrit dans les orientations définies dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 :

1. Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble :
 - Poursuivre le renouvellement urbain,
 - Améliorer le cadre de vie,
 - Revitaliser les espaces publics.
2. Accompagner à l'émancipation collective et individuelle :
 - Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics
3. Développer la capacité d'agir des citoyens :
 - Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie,
 - Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartier, initiatives locales et collectives.

Considérant que, pour un appel à projet F.I.T.A. - G.U.P., un cofinancement local minimal de 30% par rapport à la dépense subventionnable est demandé par le Conseil Régional.

Considérant que la Ville de Maubeuge souhaite déposer une demande de subvention afin de doter son F.T.U de 40 000€.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre de l'appel à projets « FITA - GUP » (Fonds d'Initiative des Territoires et des Acteurs - Gestion Urbaine de Proximité) du Développement Social Durable des Territoires, d'un montant maximal de 28 000€.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet pour la part restant à charge de la Ville de Maubeuge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre de l'appel à projets « FITA - GUP » (Fonds d'Initiative des Territoires et des Acteurs - Gestion Urbaine de Proximité) du Développement Social Durable des Territoires, d'un montant maximal de 28 000€.

- **Inscrit** les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet pour la part restant à charge de la Ville de Maubeuge

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY